



RÉSERVE D'OR CANADIENNE  
CANADIAN GOLD RESERVES



Au 30 septembre 2023

## MNT / MNT.U

[www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca)

### RTB – Aperçu

Date d'émission	Le 29 novembre 2011
Bourse	TSX
Symboles	MNT/MNT.U
Numéro CUSIP	779921105
Frais de service	35 points de base (0,35 %)
Admissibilité au REER	Oui
RTB en circulation	18 027 061
Nombre total d'onces d'or	188 520
Droit à de l'or conféré par chaque RTB	0,0104576 oz
Valeur liquidative <sup>1</sup>	26,13 \$
Prix par RTB	25,19 \$
Volume <sup>2</sup>	20,849

- Métaux entreposés par la Monnaie royale canadienne.
- Représentent des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada.
- Les frais de service s'élèvent à seulement 35 points de base (0,35 %).
- Peuvent être échangés mensuellement contre de l'or physique ou un montant en espèces.
- Se négocient en \$ CA et \$ US à la Bourse de Toronto.



L'objectif du programme est d'offrir un instrument de placement transigé à la bourse qui reflète le prix de l'or, moyennant des frais de service annuels de 0,35 %, qui n'ont pas encore changé.

Les RTB peuvent être échangés sur le marché à un prix plus élevé ou moins élevé que la valeur liquidative par RTB\*. Par conséquent, la valeur sur le marché des RTB peut, à n'importe quel moment, être plus élevée ou moins élevée que la valeur de réalisation des produits d'investissement en or représentés par les RTB. Entre le 29 novembre 2011 et le 30 septembre 2023, les RTB – Or se sont négociés à la Bourse de Toronto à un différentiel par rapport à la valeur liquidative quotidienne se situant entre -6,1 % et 19,7 %. Le différentiel moyen par rapport à la valeur liquidative quotidienne entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 septembre 2023 s'est établi à -2.2 %. Rien ne garantit que les RTB se négocieront à un prix égal à la valeur liquidative par RTB.

Les titulaires de RTB peuvent échanger leurs reçus contre de l'or ou un montant en espèces tous les mois.

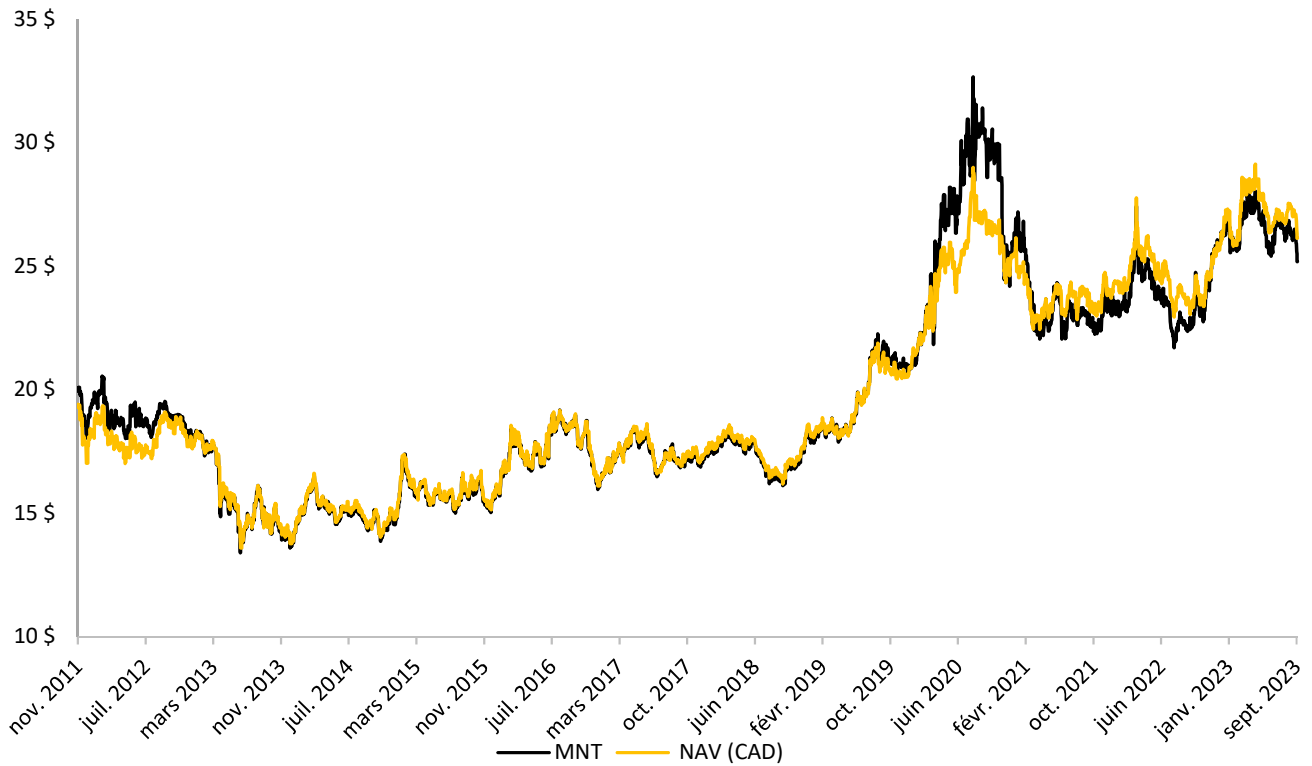
*\* Du 29 novembre 2011 au 10 octobre 2017, la Monnaie a utilisé le cours de l'or fixé en après-midi à Londres fourni par la London Bullion Market Association et le taux de change USD/CAD de la Banque du Canada pour calculer la valeur liquidative quotidienne par RTB. Depuis le 11 octobre 2017, la valeur liquidative quotidienne est calculée à l'aide du prix au comptant de l'or diffusé par Refinitiv et du taux de change USD/CAD de la Banque du Canada. Le calcul de la prime ou de l'escompte repose sur le cours du dollar CA des RTB.*

## Rendement

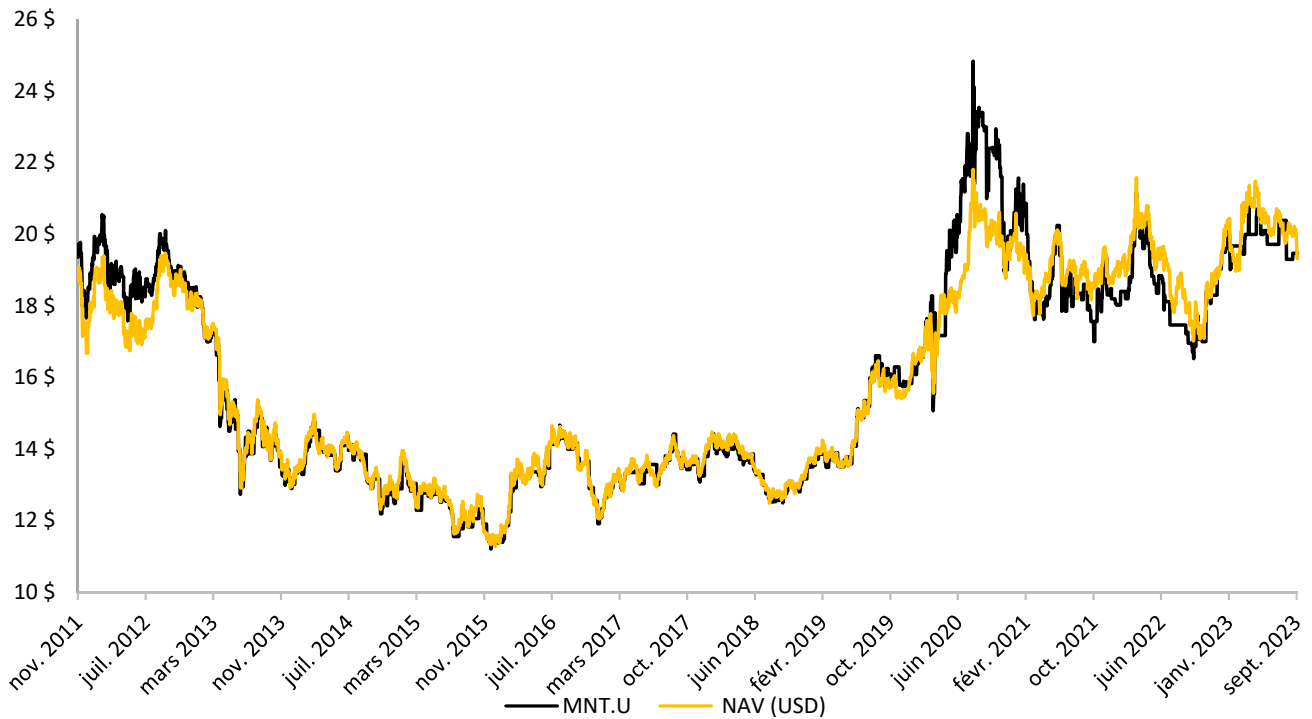
Pourcentage de profit/(perte) <sup>3</sup>	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	Rendement depuis le lancement <sup>4</sup>
MNT	(5,2)	(1,8)	(6,7)	8,3	26,0
MNT.U	(3,7)	(4,1)	(7,0)	10,1	(3,7)



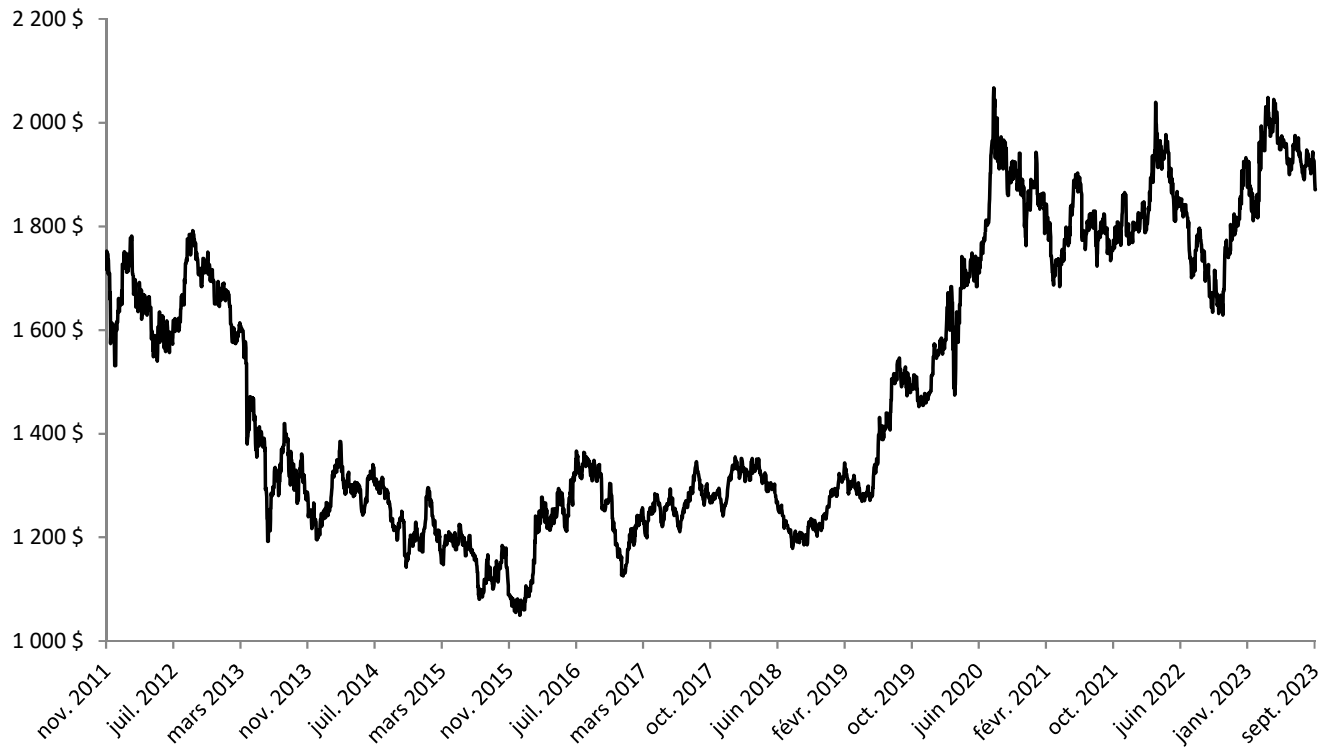
## MNT c. valeur liquidative (\$ CA)



## MNT.U c. valeur liquidative (\$ US)



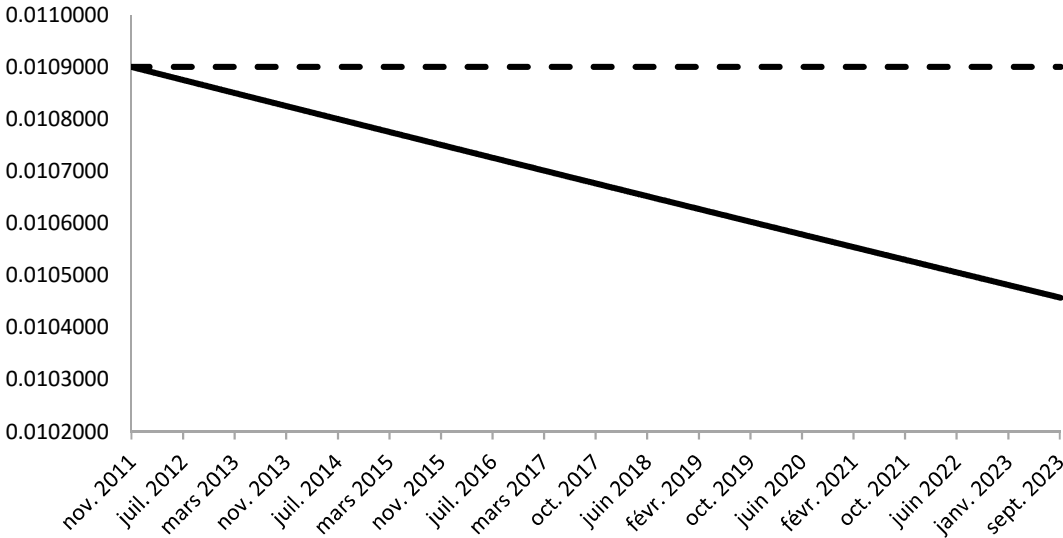
## Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$ US)



## Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$ CA)



# Droit à de l'or conféré par chaque RTB (onces)



Les frais de service sont calculés et cumulés quotidiennement à un taux annuel de 0,35 % du droit à de l'or conféré par chaque RTB.



320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G8  
Sans frais : 1 866 677-1477  
Site Web : [reserve.monnaie.ca](http://reserve.monnaie.ca)

Des renseignements additionnels importants au sujet des RTB sont disponibles sur le site Web de la Réserve d'or canadienne au [www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca). Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Le présent texte ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de RTB dans quelque territoire que ce soit. Cette information ne vise pas à fournir des conseils d'ordre financier, juridique, fiscal ou comptable, ni des conseils en matière de placements, et l'on ne devrait pas s'y en remettre pour obtenir des conseils de cette nature. Les porteurs de RTB ne disposent d'aucun recours contre la Monnaie ou le gouvernement du Canada s'ils subissent une perte sur leur placement; les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement les facteurs de risque exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » du *Bulletin d'information* daté du 17 septembre 2013 (le *Bulletin d'information*) avant de décider d'investir dans les RTB. Les renseignements contenus dans le présent texte et dans le *Bulletin d'information* sont à jour à la date précisée dans le présent document.

1. La valeur liquidative est calculée en fonction du prix au comptant de l'or quotidien publié le 29 septembre 2023 par Refinitiv et du taux de change moyen quotidien publié par la Banque du Canada le 29 septembre 2023.
2. Volume quotidien moyen – MNT et MNT.U consolidés – du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 septembre 2023.
3. Rendements basés sur le prix de la dernière transaction de la Bourse TSX. Le rendement de MNT.U a été calculé selon la valeur médiane entre les cours acheteur et vendeur de la Bourse TSX avant la clôture du marché les 29 septembre 2023, 30 juin 2023, 31 mars 2023, et 30 septembre 2022, puisqu'il n'y a eu aucune transaction lors de ces journées.
4. Rendement depuis le lancement (la date d'émission, le 29 novembre 2011).

